

DIAL 2392

URUGUAY - Les détenus disparus en Uruguay. De quelle réconciliation parlons-nous ?

Hugo Cores

samedi 1er juillet 2000, par [Dial](#)

Le sort des détenus disparus en Uruguay a fait récemment la une de la presse en raison de la campagne menée par le poète Juan Gelman pour retrouver sa petite-fille disparue depuis 1976. Grâce au nouveau président George Batlle qui a succédé à Julio María Sanguinetti en mars 2000, les retrouvailles furent rendues possibles. C'est durant la dictature militaire (1973-1984) que se sont produites des séquestrations-disparitions d'un nombre de personnes actuellement estimé à 140. Par référendum, l'Uruguay a approuvé une loi d'amnistie le 16 avril 1989, connue sous le nom de Loi de caducité. Cette loi a été jugée incompatible, par la Commission interaméricaine des droits humains (octobre 1992) et par le Comité des droits humains des Nations unies (mars 1989 et avril 1998), avec la Convention américaine sur les droits humains et le Pacte international des droits civils et politiques, l'un et l'autre ratifiés par l'Uruguay. Il semble possible que l'Uruguay sorte à présent de l'immobilisme en matière de recherche des détenus disparus et de lutte contre l'impunité. Le président Jorge Batlle vient de créer une Commission pour la paix chargée de trouver une solution à la question des disparitions forcées effectuées pendant la dictature militaire. Article de Hugo Cores (Montevideo), paru dans America Latina en movimiento/ALAI, 9 mai 2000.

Ces derniers jours, le président de la République s'est de nouveau exprimé sur son intention de parvenir à ce qu'il appelle « la réconciliation nationale ».

Le Dr Jorge Batlle, dans son bref exercice de la première magistrature, a fait avancer les choses. Au moins deux : il a aidé, en tant que président, à retrouver la petite-fille de Juan Gelman, et il a reçu les proches des détenus disparus (il a pris dans ses mains cette braise ardente), et s'est engagé à travailler à leur recherche. Ces faits, qui ouvrent une attente justifiée dans divers secteurs de l'opinion, font que son appel à la concorde doit être analysé avec soin. Certaines circonstances politiques limitent ou conditionnent l'appel du président ; sans aller plus loin, la montée de la croisade contre « Rencontre progressiste » et « Front élargi » [1], de la part de Sanguinetti et sa meute bruyante. La réconciliation n'est pas pensable si les professionnels intransigeants de l'exclusion continuent à jouer de la matraque. En même temps, les déclarations de quelques officiers supérieurs de l'armée ne contribuent pas non plus à quelque concorde nationale que ce soit.

Les retrouvailles de Juan Gelman avec sa petite-fille, disparue depuis 1976, représentent un jalon dans le traitement des questions liées aux disparus, aux enfants nés en prison que les bourreaux se sont appropriés, et à la coordination entre les services de sécurité des dictatures de cette région d'Amérique pendant les années 70 et au début des années 80. De nombreuses affirmations « officielles », rabâchées depuis octobre 76, se sont effondrées quand le nouveau titulaire du pouvoir exécutif a confirmé la découverte [de la petite-fille de Juan Gelman] et a donné des preuves manifestes de sa volonté d'avancer sur le terrain que Sanguinetti avait systématiquement refusé d'aborder. A l'encontre de la doctrine officielle jusqu'à présent en vigueur, ce qui est arrivé au poète Gelman permet d'affirmer, d'abord, que des enfants sont nés en prison en Uruguay, ensuite que les mères qui leur ont donné le jour ont disparu en

Uruguay, et, enfin, qu'il y a eu en Uruguay des prisonniers en provenance d'Argentine, résultat de la collaboration des services de renseignement.

Un chapitre inachevé

- « *Ceci est une atrocité.* »

- « Non. Ce n'est pas une atrocité, c'est une honte. » (Brecht)

Comme on l'a dit plus d'une fois, le problème des détenus disparus constitue un chapitre inachevé dans la transition démocratique en Uruguay. Le problème est complexe et, contrairement à ce qui a été soutenu pendant des années par le parti au pouvoir, il est loin d'avoir été résolu en 1989. Dix ans après, nous pouvons dire sans hésitation que la Loi de caducité a échoué. Si ce n'était pas le cas, aucune action du président Batlle n'aurait de sens. Il y a un grave problème non résolu qui a d'abord un aspect humanitaire, étroitement lié à une question qui concerne toute la société. La persistance du vide causé chez les proches par la disparition est une blessure du point de vue humain ainsi qu'en référence au respect et à la prise en compte des droits de tous les citoyens. La détention et la disparition de personnes ont été un acte de force exécuté par l'État sous un régime d'exception. Le manque de références, l'horreur et l'effet d'intimidation provoqué par l'absence de nouvelles de la personne séquestrée ont affecté toute la société, empêchant et inhibant les processus d'association et de participation politique. En ce sens, les disparitions sont un problème de toute la communauté.

Être prudent dans la divulgation de l'identité et de l'entourage familial d'un(e) jeune retrouvé(e) est une attitude très compréhensible. Le problème de la disparition forcée de personnes est d'un autre ordre, c'est un problème d'ordre public. Il n'est ni judicieux ni désirable d'essayer de résoudre « discrètement », d'aborder de manière « privée » ce qui a été et est encore un problème de toute la société.

On a dit que les disparus sont le résultat d'une époque de guerre. Mais ce n'est pas le cas. Tous ceux qui regarderont avec soin les dates et les listes de disparus verront que les détentions ont eu lieu, dans la plupart des cas, plusieurs années après le coup d'État de juin 1973, alors que, selon les déclarations officielles, « la guerre s'était achevée » en novembre 1972. Les enlèvements ont eu lieu surtout en 1976, 1977 et 1978, pendant la dictature de Juan María Bordaberry, Aparicio Méndez et Gregorio Alvarez. Les disparitions forcées n'ont pas été le résultat involontaire des avatars et tribulations d'une période de confrontations guerrières mais, au contraire, ont été mises en œuvre pour renforcer les mécanismes d'intimidation qui caractérisent les régimes de terrorisme d'État. Aussi, la proposition d'envisager la solution du problème des disparus à partir d'un dialogue entre ceux qu'on appelle « les personnes directement impliquées : guérilleros et militaires », n'est-elle pas appropriée. Cette façon d'envisager le problème a recueilli des adhésions dans l'un et l'autre camp. Cependant, cette approche entraîne une simplification et une falsification du problème qui empêchent de saisir sa nature, liée au régime de terrorisme d'État. La disparition n'est pas une action de guerre mais un mécanisme du terrorisme d'État. Ce n'est pas le résultat d'une lutte ouverte mais d'actions de nature policière, avec des caractéristiques « mafieuses » comme cela a eu lieu à Orletti. En quoi le vol de bébés relève-t-il de la guerre ? Qu'est-ce que l'enlèvement et l'assassinat d'une mère après qu'elle a accouché a à voir avec la guerre ?

La Loi de caducité est illégitime

On dit souvent que les problèmes de droits humains de la période antérieure ont été réglés par le plébiscite qui a approuvé la Loi de caducité. Cependant, si nous analysons le processus d'approbation de cette loi, nous nous apercevons que l'un des secteurs qui l'a appuyée (le wilsonisme [2]) l'a fait sur la base de l'inclusion de l'article 4 qui établissait la nécessité d'enquêter sur la situation des disparus. Le non-accomplissement de cet article remet en question la légitimité de toute la loi. Préconiser la loi sans dire qu'une part importante de celle-ci n'a pas été respectée est une manière frauduleuse d'aborder le problème. L'existence d'environ une centaine de disparus à l'extérieur du pays, spécialement en Argentine, confirme la participation du régime uruguayen à la coordination de la répression de la part des dictatures du Cône Sud connue sous le nom de Plan Cóndor, dont la coordination était assurée depuis le

Chili par Pinochet, Contreras et Espinosa.

La question de la violation systématique des droits humains pendant la dictature a généralement été discutée par la gauche conjointement avec le concept prévalent dans les forces armées pendant la dictature, celui de doctrine de la sécurité nationale. Cela montre la nécessité de réaffirmer les définitions constitutionnelles concernant la « mission des forces armées ». Selon la doctrine constitutionnelle acceptée dans notre pays jusqu'aux années 60, la mission assignée aux forces armées était la défense de la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale et la préservation des frontières. Sous le gouvernement de Jorge Pacheco Areco, on a commencé à y incorporer les éléments de la doctrine de la sécurité nationale qui ont été un soutien théorique et rhétorique du processus dictatorial.

Une des circonstances aggravantes de la marque sanguinettiste dans ce domaine est la politique des promotions dans les forces armées dans la période qui a suivi la réouverture institutionnelle. La grande majorité des officiers qui ont été dénoncés pour leur participation dans des crimes contre l'humanité dans les années 70 non seulement n'ont pas été châtiés en vertu de la Loi de caducité, mais ils n'ont pas davantage été rayés des cadres du service actif ; au contraire, plusieurs officiers accusés ont été promus, évidemment au préjudice d'autres officiers de carrière sur lesquels ne pesaient pas de dénonciations de cette nature. « La prudence des gouvernants pousse toujours à l'amnésie - n'ouvrons pas la boîte de Pandore - et a souvent l'avantage de faire oublier et de cacher le passé lui-même. » (José Vidal- Beneyto)

La réconciliation

Diverses sources parlent aujourd'hui d'une éventuelle « demande de pardon ». Formulé ainsi, le sujet est trop générique, presque insaisissable. Une demande de pardon peut faire partie d'une série d'actions visant à atteindre une réconciliation nationale. Mais elle devra toujours venir après un vaste processus d'investigation et de recherche de « la vérité et de toutes ses conséquences ». On a dit que « la réalité en Argentine et au Chili a démontré que la vérité est absolument dangereuse ». Cette affirmation, à elle seule, comporte une certaine mise en garde avec intimidation. Les procès chiliens (où il y a déjà des officiers généraux prisonniers et où l'on enquête sur plusieurs autres, dont Pinochet) et argentins où l'on a avancé dans l'enquête sur quelques délits du passé, comme le vol de bébés, et où il y a dans cette affaire, plus d'une dizaine d'officiers supérieurs prisonniers, sont beaucoup plus avancés que la post-dictature uruguayenne qui n'a engagé aucun procès, aucune enquête, et qui n'a, à part la petite-fille de Juan Gelman, retrouvé aucun des enfants enlevés pendant la dictature. Un pays où la citoyenneté est pleinement développée ne doit subir aucune sorte d'intimidation concernant la vérité et sa connaissance publique.

Nous sommes d'accord avec l'idée d'achever ce processus commencé par le président Batlle en faveur de la réconciliation nationale. Plus qu'un acte plus ou moins symbolique, la réconciliation que nous désirons paraît faire partie d'un processus. C'est un processus d'investigation (ou de confirmation) des données sur le crime d'État de la disparition. Pour cela, il est nécessaire que toute personne pouvant apporter des éléments puisse le faire sans craindre de représailles. De cette manière, nous nous mettrons à jour avec ce qui a commencé à se produire dans le monde en matière d'impunité. La détention, en octobre 1998, du général Pinochet à Londres a eu comme conséquence, au Chili comme dans le reste de l'Amérique et en Europe, de remettre le problème de l'impunité à l'ordre du jour des instances judiciaires, de la presse, des organisations sociales et des gouvernements. L'accusation du juge espagnol Baltazar Garzón a été le résultat de la longue lutte des familles des victimes de la dictature chilienne et aussi de l'évolution des idées dans quelques pays centraux, sur la façon de faire face, dans les nouvelles conditions de l'après-guerre froide, à la réapparition des crimes contre l'humanité. « Nous sommes notre mémoire et la parole qui surgit en elle, et nous nous frustrons nous-mêmes quand nous persistons dans un oubli intéressé ou ignorant », a écrit ces jours-ci le théologien espagnol Josep Margenat. Dans notre pays aussi, la recherche de la vérité et la récupération de la mémoire collective sont des conditions indispensables pour le processus de réconciliation auquel nous aspirons.

- **Dial - Diffusion de l'information sur l'Amérique latine - D 2392.**

- Traduction Dial.

- Source (espagnol) : *America Latina en movimiento/ALAI*, mai 2000.

En cas de reproduction, mentionner au moins l'auteur, la source française (Dial - <http://www.dial-infos.org>) et l'adresse internet de l'article.

Notes

[1] Il s'agit de deux partis de gauche (NdT).

[2] Wilsonisme : courant du Parti national qui était dirigé par Wilson Ferreira Aldunate